

C HARTE DE LA LANGUE CORSE DANS LES COMMUNES

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Trois niveaux de certification pourront être souscrits, correspondant au niveau d'implication souhaité par la commune, qui peut également décider de planifier une progression du niveau 1 aux niveaux 2 et 3 dans le temps.

29 actions sont proposées. Pour chaque niveau, un certain nombre d'actions sont obligatoires.

La commune déterminera le délai de réalisation des actions choisies (1, 2 ou 3 ans)

Elle devra consulter des avis scientifiques pour établir l'ensemble des écrits de la commune (Université, enseignants de corse, outil spécifique de la CTC,...). Cette démarche est obligatoire pour obtenir la certification.

Niveau 1: 5 actions au choix dont la n° 3 obligatoire

Niveau 2: 10 actions dont les n° 1, 2, 3, 5, 12 obligatoires

Niveau 3: 15 actions dont les n° 1, 2, 3, 5, 10, 12, 15, 19, 21, 27, 29 obligatoires

- 1 Papier à en-tête bilingue**
- 2 Message bilingue sur le répondeur de la Mairie, avec formule de lancement en corse**
- 3 Signalétique bilingue externe de la mairie**
- 4 Marquage en langue corse ou bilingue sur les véhicules de la mairie et/ou le matériel communal
- 5 Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles**
- 6 Cartes de visite bilingues pour les élus et les chefs de service
- 7 Editorial bilingue dans le magazine municipal
- 8 Cartons d'invitation bilingues pour toutes les manifestations organisées par la Mairie
- 9 Mise en ligne d'une version corse sur le site Internet de la Commune

10 Signalétique en langue corse ou bilingue externe sur les bâtiments dépendant de la commune, notamment dans les écoles

11 Mise en valeur bilingue du patrimoine de la commune. Pour les communes ayant approuvé dans le cadre de leur PLU des mesures de protection et de valorisation particulière de leur patrimoine (ZPPAUP, label « Ville d'art et d'histoire », etc. ...) l'utilisation de la langue corse devra être systématique.

12 Mise en place d'une signalétique directionnelle en langue corse ou bilingue sur le périmètre de la commune

13 Communication en faveur de l'enseignement de la langue corse et de sa diffusion dans la société (articles dans le bulletin municipal, affiches dans les services de scolarité, signalisation claire des sites bilingues, ...)

14 Promotion de la Charte pour la langue corse auprès des entreprises, commerces et associations de la commune, services publics, et plus largement en direction des administrés.

15 Mise à disposition du public de formulaires bilingues pour les actes les plus courants (mariage, naissance, décès,...)

16 Information donnée au public quant à la possibilité d'avoir une cérémonie de mariage bilingue

17 Réalisation d'une étude toponymique de la commune avec pour objectif la mise en place d'une signalisation respectueuse du patrimoine linguistique de la commune et l'utilisation de la graphie corse dans les cadastres

18 Possibilité clairement signalée d'un accueil bilingue dans les services municipaux

19 Mise en place de plaques de rue bilingues ou en langue corse, signalisation de hameaux, de lieux-dits ou de chemins communaux en langue corse.

20 Réalisation d'une enquête sur la connaissance de la langue corse par le personnel communal

21 Mise en place d'actions de formation professionnelle permettant au personnel municipal d'apprendre la langue corse ou de se perfectionner dans la pratique écrite et orale de la langue.

22 Réalisation d'un plan de généralisation du bilinguisme dans les structures de petite enfance de la commune ou financées par elle.

23 Mise en place d'un plan de signalétique commerciale en langue corse, y compris pour les commerces ambulants, prévoyant la dénomination de l'activité et/ou le nom du commerce en langue corse (ex : macellu, panatteria,...)

24 Bilinguisme systématique ou une présence visible et forte de la langue corse dans les documents de communication municipaux.

25 Réalisation d'un plan de généralisation du bilinguisme dans les activités de loisirs jeunesse organisées ou soutenues par la commune.

26 Prise en compte de la connaissance de la langue corse parlée et écrite dans les profils de postes pour les recrutements effectués par la commune dans les secteurs clés de l'accueil, de la communication, de la rédaction des actes, de la culture et du patrimoine, des loisirs jeunesse et de la petite enfance ainsi que le secteur sanitaire et social.

- 27 Désignation d'un élu référent pour la mise en œuvre de la présente charte et la promotion de la langue corse dans la commune, ainsi qu'un référent parmi les cadres administratifs si nécessaire, en fonction de l'importance des services.**
- 28 Définition d'une politique culturelle d'aide à la création artistique et aux initiatives concernant la langue corse (associations organisant des activités en langue corse, case di a lingua, fêtes patrimoniales,...).
- 29 Signalisation festive en langue corse ou bilingue.**

RECAPITULATIF DES ACTIONS OBLIGATOIRES SELON LE NIVEAU

NIVEAU 1 (1 action obligatoire)

Signalétique bilingue externe de la mairie (n° 3)

NIVEAU 2 (5 actions obligatoires)

Papier à en-tête de la mairie bilingue (n° 1)

Message bilingue sur le répondeur de la mairie, avec formule de lancement en corse (n°2)

Signalétique bilingue externe de la mairie (n° 3)

Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles (n° 5)

Mise en place d'une signalétique directionnelle en langue corse ou bilingue sur le périmètre de la commune (n° 12)

NIVEAU 3 (10 actions obligatoires)

Papier à en-tête de la mairie bilingue (n° 1)

Message bilingue sur le répondeur de la mairie, avec formule de lancement en corse (n° 2)

Signalétique bilingue externe de la mairie (n° 3)

Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles (n° 5)

Signalétique bilingue externe sur les bâtiments dépendant de la commune, notamment dans les écoles (n° 10)

Mise en place d'une signalétique directionnelle en langue corse ou bilingue sur le périmètre de la commune (n° 12)

Mise à disposition du public de formulaires bilingues pour les actes les plus courants (mariage, naissance, décès...) (n° 15)

Mise en place de plaques de rue bilingues ou en langue corse, signalisation de hameaux, de lieux-dits ou de chemins communaux en langue corse (n°19).

Mise en place d'actions de formation professionnelle permettant au personnel municipal d'apprendre la langue corse ou de se perfectionner dans la pratique écrite et orale de la langue (n° 21).

Désignation d'un élu référent pour la mise en œuvre de la présente charte et la promotion de la langue corse dans la commune, ainsi qu'un référent parmi les cadres administratifs, si nécessaire, en fonction de l'importance des services (n° 27)

Signalisation festive en langue corse ou bilingue (n° 29).